

Bricolage, jardinage et tranquillité

Ces règles sont à respecter toute l'année.

Pour les tondeuses à gazon et autres appareils bruyants (perceuses, bétonnière, ponceuses, tronçonneuses, etc.....)

respectez les horaires autorisés :

*les jours ouvrables de 8h à 19h

*les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

*les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le bruit est interdit 24h sur 24

Brûlage en plein air

Par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler des déchets végétaux en plein air toute l'année.



AÉSIO
MUTUELLE

MUTUELLE COMMUNALE

Durant l'été les permanences concernant la mutuelle communale sont interrompues.

Elles reprendront en octobre.

N'hésitez pas à consulter la conseillère présente un mardi par mois.

DATES DES PROCHAINES PERMANENCES :

4 octobre - 8 novembre et 6 décembre.

De 9 h à 11 h 30 - Salle du conseil Mairie des Roches de Condrieu

Les Roches
de Condrieu

Roches infos
N°69 - JUIN 2022

Le mot du Maire

Chers Rocheloises et rochelais,

Fin de la période électorale et arrivée des beaux jours, voici de quoi nous alléger un peu !

Je vous adresse quelques brèves en préambule des articles rédigés par la commission.

La municipalité poursuit le suivi des travaux de la rue Nationale tandis que se profilent ceux de l'école Élémentaire, dans un contexte malgré tout compliqué dû à la situation internationale.

Le Département de l'Isère a validé notre projet et s'engage, dans le cadre du Plan écoles, à soutenir la commune à hauteur de 180 000 €. L'Etat devrait nous aider à hauteur de 93 000 €, de quoi soulager nos finances communales.

Par ailleurs, le conseil municipal, a, par délibération du 16 juin dernier, validé le principe du repas à 1 euro pour les familles aux deux quotients familiaux les plus bas. Un signal fort en ces temps compliqués !

Enfin, j'ai fait valoir notre souhait auprès de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, d'accueillir sur les Roches, à la rentrée, le Bus FRANCE SERVICES. Neuf services publics pourront y être représentés et vous pourrez ainsi vous renseigner et vous faire accompagner dans le dédale des formalités notamment numériques de vos démarches administratives.

Les précisions sur les jours, lieu et horaire de la présence du bus sur notre commune vous seront communiquées ultérieurement.

Je n'ignore pas que vous vous interrogez toutes et tous sur l'avancée des études au sujet du pont de Condrieu-Les Roches ! Nous poursuivons nos échanges en comité de pilotage sur les scénaris qui pourraient être retenus.

En qualité de Maire de la commune et de représentante du Département de l'Isère, j'ai demandé un approfondissement des études sur l'un des 2 scénaris possibles. En effet, je ferai valoir les intérêts de la population rochelaise avant tout. Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce que le ou les nouveaux ponts soient opérationnels avant 6 ou 7 ans ! Les Communiqués de presse officiels arriveront en temps choisi par tous les partenaires et participants au comité de pilotage et devront être validés par les deux départements qui financeront l'opération.

Pour l'heure, je vous souhaite de profiter des festivités qui vous seront proposées au cours de cet été que je vous souhaite le plus agréable possible.

Bien à vous
Votre maire
Isabelle DUGUA



MOUSTIQUE TIGRE

Rappel, pour éviter la prolifération des moustiques tigres, pensez à supprimer les soucoupes des pots et tous autres récipients extérieurs pouvant retenir les eaux de pluies. Pour ceux qui possèdent des bassins ou des fontaines extérieurs, pensez à chlorer l'eau en utilisant des pastilles adaptées.



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

TIQUES

Une recrudescence de tiques est à déplorer cette année.

Pour une bonne connaissance de cet animal et les consignes à suivre en cas de piqûre, allez sur le site de la Mairie et dans l'espace « environnement » une plaquette de l'ARS (agence régionale de santé) est très documentée.

PROCHAINES MANIFESTATIONS A VENIR

2 et 3 juillet : Exposition des Artistes Rhodaniens à la Maison des Loisirs 10h à 18h (vernissage le 1er juillet à 19h).

2 juillet : Concert LE PIANO VAGABOND au jardin municipal (parc de la grotte) à 20h

3 juillet : Vide grenier sur la place Charles De Gaulle organisé par le Sou des écoles de 6h à 18h..

9 juillet : Ciné plein air avec la projection du film d'animation « Vaillante » dans la cour de l'école Les Mariniers à la tombée de la nuit. En cas de mauvais temps, repli au gymnase Georges André.

12 juillet : Comédie musicale tout public par 25 jeunes artistes au jardin public municipal (parc de la grotte) organisée par Libre en Tête.

14 juillet : feux d'artifice en commun avec la municipalité de Condrieu sur les bords du Rhône.

27, 28, 29 et 30 août : vogue de la St Louis

4 septembre : Randonnée départ et arrivée sur la place Charles De GAULLE par le Comité de Jumelage Europe.

17 et 18 septembre Journées du Patrimoine : Concert en l'église le samedi et visite de celle-ci le dimanche.

24 septembre « Une journée aux Roches » : Animations sur le port, place du Carcan, rue Nationale et place Charles De Gaulle organisées par les commerçants des Roches, par « Commerce et Savoir-Faire » et la municipalité.

2 octobre : Vide grenier sur la place Charles De Gaulle organisé par le Comité des Fêtes de 6h à 18h.

9 octobre : Repas Italien sur la place Charles De Gaulle, sur place ou à emporter. Organisé par le Comité de Jumelage Europe de 10h à 14h.

16 octobre : Matinée tripes sur la place Charles De Gaulle organisée par le Comité des Fêtes.



Aménagement des passages piétons sur l'Avenue de la Libération



Les deux passages piétons de l'Avenue de la Libération, se situant du côté de l'arrêt des cars et de la boulangerie, demeurent des zones à risques. Afin de respecter les nouvelles réglementations et d'assurer la sécurité de tous les usagers :

- L'éclairage LED sur la zone de l'arrêt des cars a été renforcé.
- Des potelets équipés de LED ont été mis en place sur ces passages piétons afin d'accroître la visibilité, en créant un chemin lumineux qui guidera les piétons et avertira les automobilistes de cette zone de danger.



Aménagement du croisement entre la Rue de Gerbey et la Rue de Château d'Eau :

Ce croisement est devenu une zone à risques avec l'accroissement des usagers se déplaçant en mode doux, se rendant ou revenant du plan d'eau ou du port de plaisance.



Cette zone est maintenant limitée à 30 km/h. Un plateau surélevé, utilisable quel que soit le trafic, renforce la signalisation et facilite la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Fourrière automobile

Si il n'est pas toujours facile de se garer dans la commune, il est une chose que les usagers peuvent éviter, c'est la mise en fourrière de leur véhicule !

La place Charles de Gaulle devant être libérée pour une manifestation et le marché du mardi, des panneaux, des affichettes posées sur les voitures et un arrêté municipal indiquent plusieurs jours à l'avance le stationnement interdit.

Après verbalisation par la gendarmerie, les voitures gênantes sont mises en fourrière. Le propriétaire doit alors récupérer le document "main levée" en Mairie pour aller chercher son véhicule au garage qui a fait l'enlèvement. Il réglera les frais de transport et de gardiennage. Lisez et respectez les horaires et signes indiqués sur les panneaux et cette mésaventure ne vous arrivera pas ! De même, évitez de stationner vos véhicules sur les trottoirs et les zébras !

Travaux de la Rue nationale

Concernant les réseaux humides, le renouvellement de la conduite d'eau potable et la réfection des branchements arrivent à leur fin. Les compteurs des habitations restés à l'intérieur vont pouvoir être placés dans les nouveaux regards compteurs mis en place.

A partir du mois de juin, ce sont les travaux concernant l'enfouissement des réseaux secs qui seront d'actualité (Electricité et Télécom).

Notre communauté de communes enchaînera à partir de cet été sur une requalification de la voirie entre le monument aux Morts et la Mairie. Cette dernière phase va permettre de structurer les usages de la voie en donnant une place prépondérante aux flux piétons et permettra une desserte sécurisée de l'accès à notre école.



LES JOURNEES DU PATRIMOINE : visite et concert à l'Eglise Saint-Nicolas

Comme chaque année, la municipalité organise, avec le concours du comité paroissial depuis de nombreuses années, la visite de l'église SAINT-NICOLAS, lors des journées du patrimoine.

Celles-ci auront lieu cette année les 17 et 18 septembre avec la visite de l'église le dimanche 18 septembre de 14h à 18h, mais aussi un concert en ce même lieu, le samedi 17 septembre à 20h30 par le groupe ALTER DUO (piano et contrebasse).

L'Alter Duo est composé de deux musiciens diplômés du CNSM de Lyon qui ont à cœur de partager avec le plus grand nombre leur passion commune pour la musique.

Étant tous deux des pédagogues reconnus de leur instrument, leur prestation porte une dimension pédagogique toute particulière qui s'adapte à tous les publics.

Le programme est pensé autour de transcriptions et de pièces originales mettant en valeur le lyrisme et la virtuosité de l'instrument.

Ces pièces sont entremêlées d'explications musicologiques et d'anecdotes sur l'instrument.

Le programme est constitué d'œuvres abordables de grands compositeurs (Mozart, Schubert, Saint-Saëns, Massenet...) mais également de pièces, moins connues, tirées du répertoire de la contrebasse (Bottesini, Gilière, Koussevitzky...).

On vous espère nombreux durant ces journées du patrimoine.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) 2021 - 2023

Le nouveau CMJ est constitué de 20 membres (18 des écoles + 2 collégiens) et a commencé à travailler sur différents projets. Ce CMJ a participé à toutes les manifestations commémoratives et organisé, en association avec les résidents du foyer Cantedor, une chasse aux œufs très appréciée par les petits et grands. En créant cette structure, la municipalité a souhaité avant tout promouvoir l'engagement individuel et collectif de nos jeunes concitoyens.

Le CMJ a pour vocation d'être un lieu d'expression, d'action et d'apprentissage de la vie citoyenne pour les jeunes Rochelois. Il permettra aussi par ce biais de donner aux jeunes de la commune une meilleure connaissance de la vie locale. Le CMJ vous souhaite un bel été.

Parlons restauration scolaire



Depuis le 1er janvier 2022, un nouveau prestataire a pris en charge les repas servis aux élèves de notre commune.

La société est plus proche géographiquement que notre ancien fournisseur et se fournit essentiellement dans la région Rhône-Alpes. La part des produits bio dans la composition des menus est respectée conformément à la loi Egalim et un repas végétarien est servi chaque semaine.

La société Elior met à disposition une personne sur site afin de pallier à toute la préparation des repas qui sont livrés tôt le matin. Sur l'année ce sont environ 13000 repas qui sont servis à nos élèves rochelais sur le temps de la pause méridienne.

Si la société Elior facture à la commune 4,78 € TT chaque repas, il faut ajouter à ce coût tout le personnel dédié à l'encadrement sur ce temps de restauration.

La commune a fait le choix d'être agréée sur tous les temps périscolaires ce qui fait qu'au coût du repas s'ajoutent celui de l'encadrement mais aussi les coûts de fonctionnement pour atteindre 15,69 € pour chaque repas servi à nos élèves.

Les repas facturés aux parents s'échelonnent entre 3,20 et 5,05 €. La différence est totalement prise en charge par la commune. Le conseil municipal a par délibération du 16/06/2022, mis en place les repas à 1 euro pour les familles les plus modestes.

Le Piano vagabond

La municipalité des Roches de Condrieu a convié « Le piano vagabond » à faire une halte au cœur du jardin public (plus connu sous le nom du parc de la grotte), le samedi 2 juillet 2022 à 20 h, pour vous inviter à une envolée musicale autour du répertoire classique.

Emmener un piano au cœur d'un jardin ou d'un parc, sur une place de village ou au centre d'une cité pour transformer l'espace en salon de musique et y jouer des œuvres du répertoire classique, c'est toute l'aventure du Piano Vagabond.

Transposer le dispositif du concert classique dans des espaces inhabituels et s'émerveiller qu'une pièce de Couperin, Bach, Schumann, Debussy ou Satie entre soudain en résonance avec un lieu donné, une atmosphère, une acoustique ou un oiseau de passage tout en laissant naître la poésie de l'instant et en se laissant embarquer dans une balade sensible, entre rêverie et contemplation, voilà le chemin proposé pendant cette invitation musicale.

Venez nombreux partager ce moment inédit

